

**DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 FEVRIER 2016**

L'An deux mille seize, le six février à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLANQUEFORT SUR BRIOLANCE s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Sophie GARGOWITSCH, Maire.

PRESENTS : Sophie GARGOWITSCH, Christèle BROUSSE-VARLET, Gilbert DEILHES, Pierre MESQUI, Michel FOULOU, Daniel RYBACKI, Gilles LEFEVRE, Hélène MARTY-PENCHELMOROUX, Bernard PANDO, Chrystelle FOURESTIE, Arnaud VANHEES, Christophe RODRIGUEZ.

ABSENTS EXCUSES : David CHAMPEIL, Jacques DUBICKI, Saskia VLASKAMP.

REPRESENTES : Néant.

SECRETAIRE DE SEANCE : Hélène MARTY-PENCHELMOROUX.

ORDRE DU JOUR :

- **Cabinet de maîtrise d'œuvre – changement de dénomination**
- **Motion de soutien à l'Association Nationale des Retraités Agricoles de France**
- **Questions diverses**

Madame le Maire procède à la lecture du compte rendu du 11 décembre 2015 qui est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés et procède à l'examen de l'ordre du jour.

N° 01/2016 : CABINET DE MAITRISE D'ŒUVRE – CHANGEMENT DE DENOMINATION

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n° 23-2015 en date du 03 septembre 2015, le Conseil Municipal a confié la mission de maîtrise d'œuvre complète des travaux d'aménagement du bourg de La Sauvetat à l'équipe composée de la Sarl FLOISSAT (Mandataire) et AC2i sarl.

Elle indique que suite au départ à la retraite de M. Guy FLOISSAT, la Sarl FLOISSAT, reprise par Monsieur Philippe BLANC a simplement changé de dénomination pour devenir PB Conception.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du Maire,

Prend acte du simple changement de dénomination de la Sarl FLOISSAT qui devient PB Conception.

N°02/2016 : MOTION DE SOUTIEN A L'ASSOCIATION NATIONALE DES RETRAITES AGRICOELS DE France

Madame le Maire donne lecture de la motion déposée par l'Association Nationale des Retraités Agricoles de France :

« Réunis en Assemblée Générale à Tartas (Landes), le 12 juin 2015, les délégués de L'Association Nationale des Retraités Agricoles de France (A.N.R.A.F.) réaffirment avec forces leurs revendications.

Constatent que le montant des retraites agricoles est très en dessous du seuil de pauvreté (993 €). Devant l'augmentation du coût de la vie, avec une aussi médiocre pension, le pouvoir d'achat est inexistant.

Acculés à une aussi déplorable situation, les retraités agricoles

Demandent au Gouvernement, avec insistance, la mise en place de mesures immédiates pour mettre fin à ce scandale en conformité avec les engagements réitérés par les Présidents de la République successifs.

Comme promis par le Président de la République François Hollande, l'organisation d'une conférence annuelle, prévue initialement dans le mois de novembre 2015 mais reportée courant le premier semestre 2016, sur les retraites agricoles, qui réunira autour du Ministre de l'Agriculture, tous les acteurs concernés, conformément à l'engagement pris par les députés présents lors de la rencontre du 14 avril 2015 à l'Assemblée Nationale.

Réclament plus que jamais avec véhémence :

- le vote d'une loi mettant en place un fonds de financement des retraites agricoles assurant une retraite décente à 85 % du SMIC indexée, pour une carrière complète tous régimes confondus, parité Hommes-Femmes. (Rappelons que le Premier Ministre a déclaré que vivre avec moins de 1 200 euros est inacceptable) ;

- le maintien des retraites par répartition ;

- porter le minimum contributif au même niveau que les autres catégories sociales ;

- le relèvement du seuil fiscal de référence ;

- la suppression de la minoration des retraites pour celles et ceux qui n'ont pas atteint le nombre de trimestres requis à l'âge légal de la retraite ;

- supprimer la CSG et la CRDS pour les revenus inférieurs à 1 200 euros ;

- le passage du taux de la pension de réversion de 54 % à 74 % ;

- réclament que soit rétablie la demi-part pour les veuves, les veufs et les divorcés € comme auparavant ;

- que la dépendance ou perte d'autonomie soit considérée comme une longue maladie, prise en charge obligatoirement par la solidarité nationale 5^{ème} branche de la Sécurité Sociale ;

- remplacer la bonification à partir de 3 enfants (10 % de la pension par un forfait correspondant à 10 % du SMIC) ;

- accorder aux agriculteurs non-salariés le compte pénibilité comme aux salariés agricoles pour permettre un départ anticipé.

La Présidente de l'ANRAF,
Jeanine DELFOUR. »

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du Maire,

Apporte son soutien à la motion déposée par l'Association Nationale des Retraités Agricoles de France ci-dessus énoncée ;

Constata que la présente délibération a été adoptée à l'unanimité des membres présents.

QUESTIONS DIVERSES :

- Point sur Agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP)

Dans le cadre du dépôt de l'Ad'AP de notre commune, Michel Foulou et Gilbert Deilhès, adjoints, ont reçu des agents du CAUE 47 (*Conseil Architecture Urbanisme et Environnement*) pour faire le point sur les ERP (*Etablissements Recevant du Public*) et les IOP (*Installations Ouvertes au Public*). Quelques travaux seront nécessaires afin de mettre les locaux aux normes. Le plus gros investissement portera sur les toilettes publiques. Le Conseil Municipal des Enfants s'active pour faire réaliser des devis concernant la mise en place de toilettes sèches.

- Natura 2000

Le Conservatoire d'espaces naturels d'Aquitaine a organisé à l'attention des agriculteurs locaux une réunion de présentation des mesures prises en leur faveur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures 20 minutes.

Ont signé les membres présents.